

se mettre à la tête de la conscription et de dire quelle était sa position sur ce sujet. Nous avons encore à l'esprit ces honorables députés qui siègent à côté de mon très honorable ami et lui donnent leur appui dans son attitude au sujet de la guerre et qui nous disaient il y a longtemps que nous avions trop tardé à proposer la conscription et que le Gouvernement aurait dû s'y décider, il y a un an.

Que devrait faire le Gouvernement? Un gouvernement responsable de ses propres actions, responsable de la direction à donner dans cette grande crise de l'histoire du pays, devrait-il s'adresser au peuple et lui dire: Nous ne savons pas quoi faire sur ce sujet, mais nous aimerions savoir ce que vous en pensez?

Le Gouvernement devrait-il aller au peuple et lui dire: Nous battons la grosse caisse autour de la conscription et nous essayons de réunir au soutien de la cause autant d'amis possible, mais quand même il s'agirait de sauver notre vie, nous ne pouvons pas vous faire connaître notre opinion sur la question du service militaire obligatoire. Mais les gens nous poseraient de suite la question: Quelle est la politique que vous préconisez? Quelle attitude entendez-vous adopter à l'endroit de la conscription? Or, si le Gouvernement n'était pas en mesure de répondre d'une façon bien nette à ces questions, le peuple aurait raison de lui conseiller de retourner à Ottawa et de faire son devoir. Du moment qu'il s'agit d'une question d'intérêt public, un gouvernement n'a qu'une chose à faire pour mettre l'opinion publique en branle: c'est d'énoncer sa politique et de faire appel à l'appui du peuple. C'est alors qu'il est facile de lire l'arrêt de la volonté populaire, en sorte que le Gouvernement accomplit ses obligations qui lui incombent au lieu de s'y soustraire.

Le chef de l'opposition s'écrie: Vous avez d'abord énoncé votre politique de conscription pour nous proposer ensuite de former un ministère de coalition. Et il ajoute: Je n'aime pas cette priorité-là; je n'approuve pas l'ordre de préséance établi. Vous auriez dû d'abord proposer la formation d'un ministère de coalition, quitte à annoncer plus tard votre projet de conscription. J'ai entendu d'autres membres du Parlement déclarer que nous aurions dû suivre cette ligne de conduite.

Or, le chef de l'opposition a déclaré en toute lettre, quelle que fût l'époque à laquelle il eût pu être consulté relativement à la formation d'un cabinet de coalition, jamais il n'aurait consenti à faire partie d'un gouvernement ayant inscrit sur son pro-

gramme le service obligatoire. Quelle différence y a-t-il, je vous le demande, entre dire au chef de l'opposition: Nous vous invitons à entrer dans un ministère de coalition qui a l'intention de faire adopter une loi de conscription; ou bien lui dire: Nous sommes en faveur de l'établissement du service militaire obligatoire; nous vous invitons donc à entrer dans le cabinet et à nous prêter votre concours pour faire accepter ce régime par le pays? D'un autre côté, si le Gouvernement du jour s'était adressé au chef de l'opposition en disant: Nous sommes embarrassés, et nous aimerions beaucoup à obtenir votre assistance, afin de procurer des recrues à l'armée canadienne, mon très honorable ami et ses partisans se seraient empressés de nous répondre: N'avez-vous pas assez de courage pour adopter une attitude et formuler la politique que vous entendez suivre sur cette question? Énoncez votre politique d'abord; c'est là le devoir d'un gouvernement, puis nous vous ferons ensuite savoir quelle ligne de conduite nous tiendrons.

Nous avons donc assumé l'entière responsabilité de la situation. La conscription était la seule base sur laquelle pouvait s'appuyer un ministère de coalition pour qu'il pût être de quelque utilité au pays. C'était la seule base solide et c'est sur ce terrain que le Gouvernement s'est placé. C'était ensuite au chef de l'opposition qu'il appartenait de choisir sa voie. Il l'a choisie et c'est là la cause de la désunion qui paraît se manifester dans le pays, à l'heure actuelle.

Il nous dit de plus—et je suis étonné d'entendre le chef de l'opposition se servir du langage qu'il a employé relativement à cette question—Je ne puis vous prêter mon concours, parce que vous avez déposé une loi de conscription devant le Parlement, car vous aviez promis que ce régime ne serait jamais établi en Canada. Il est allé ensuite jusqu'à prétendre qu'au mois de janvier 1916, le premier ministre a affirmé que jamais le Gouvernement n'aurait recours au service militaire obligatoire. Or, le premier ministre n'a jamais fait de promesse de cette nature. Au contraire, chaque fois que la question a été débattue soit au Parlement, soit devant les associations ouvrières ou devant des délégations de toutes sortes, le premier ministre a eu bien soin de ne jamais promettre que la conscription ne serait jamais établie en Canada, si les circonstances l'exigeaient. Au mois de janvier 1916, le premier ministre a affirmé que le Gouvernement n'avait nul-